

## **Conseil Municipal 19 FEVRIER 2010**

**1° Concession Réseau Electrique Adhésion au Syndicat S12E**

**2° Convention Constitutive du Groupement de Commandes**

**3° Travaux 2010.**

**4° Achats de Matériel**

**5° Etude diagnostic Accessibilité**

**6° Extension du Columbarium**

**7° Divers**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 FEVRIER 2010**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 20 heures 00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire.

**Etaient présents :**

M. DERU Claude – Melle WEINACKER Angèle – M. GERARD Michel – M. BIEGEL Fernand  
– M. CLAMME André – M. PENNERAD Pascal – M. MATZ Jean-Pierre – Mme TALAGA Joëlle  
Mme DE GOBBI Sarah – M. SENSER Gérard – M. MULLER Serge – M. MONTALBANO Jean-Pierre

**Absents excusés :** Mme LUDWIG Mireille – Melle PICQ Anne-Louise

**Procuration :** Mme LUDWIG Mireille donne procuration à M. BALLEVRE Jean-Jacques

Secrétaire de séance : Mme THIEL Marie Noëlle

## **1° Elargissement du Territoire du SI2E pour la compétence « concession réseau électrique »**

M . le Maire expose :

Le SI2E (Syndicat Intercommunal pour l'Energie et l'Environnement) est signataire de la concession « réseau électrique » pour le compte des communes de Folschviller, Valmont et Macheren.

En application des termes de la concession, EDF verse annuellement une subvention au titre du R2 Pour les travaux des communes dans le cadre de l'extension du réseau électrique et un montant forfaitaire annuel réparti entre les communes au titre de l'art.8 pour l'enfouissement du réseau.

Il est proposé à EDF d'accepter l'élargissement du territoire de la Concession pour y intégrer les communes de Lachambre et d'Altviller à compter du 01/01/2010.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal demande son adhésion au SI2E et demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire afin d'adhérer au SI2E pour la compétence « concession réseau électrique »

## **2° Convention Constitutive du Groupement de Commandes**

**OBJET** : Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour les marchés d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, économique, financière et juridique, d'aide à la prise de décision relative au déploiement, à la gestion et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques très haut débit

L'assemblée délibérante : le Conseil Municipale d'Altviller

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Considérant la technicité indispensable au déploiement et à l'exploitation d'un réseau très haut débit, ainsi que l'évolution technologique rapide des systèmes de communications électroniques,

Considérant l'intérêt d'adhérer à un groupement de commandes afin de mutualiser les études technique, économique, financière et juridique, nécessaires à la prise de décision relative au déploiement, à la gestion et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques très haut débit,

Vu le projet de convention constitutive établie à cet effet,

Considérant qu'il y a lieu de désigner le représentant de la collectivité d'Altviller, ainsi que son suppléant, au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes ; que ce représentant et son suppléant sont élus parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la collectivité d'Altviller,

## **D E L I B E R E**

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, pour les marchés d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, économique, financière et juridique, nécessaires à la prise de décision relative au déploiement, à la gestion et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques très haut débit

APPROUVE la désignation de la Commune FORBACH en qualité de coordonnateur du groupement de commandes.

AUTORISE

le Maire à signer la convention constitutive et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DESIGNE pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes :

- M. Jean-Pierre MONTALBANO, en qualité de représentant titulaire de la collectivité d'ALTVILLER,
- M. André CLAMME , en qualité de suppléant.

### **3° Travaux 2010.**

- Plateau sur élevé, rue de l'Eglise (voir conseil du 04-09-2009)
- Chemin du CAT élargissement (voir conseil du 25-11-2009)
- Travaux d'élagage (impasse de Rouffiac et Bully les mines ainsi que le marronnier rue de l'église
- Salle de jeux de l'école
  - o Prix estimatif de l'architecte Antoine : 157 000 € prix de l'esquisse 1 004.80€ H.T
  - o Prix estimatif de l'architecte Eiselé : 150 000 € prix de l'esquisse 2 000.00€ H.T.
- Cloisonnement pour réaliser un bureau pour la directrice de l'école et une petite salle de réunion à la mairie (en cours de réalisation)

### **4° Achats de Matériel**

- Dans le cadre du renforcement de la sécurité routière, deux indicateurs lumineux de vitesse sur la CD22 sont souhaitables, une demande de subvention au titre des amendes de police sera sollicitée. Coût estimatif 4 158.00 € HT.
- Achat d'armoire forte, coupe feu, afin de mettre les registres d'état civil ainsi que les tampons en toute sécurité.
- Achat de panneaux électoraux pour l'affichage.
- Achat de décors d'illuminations de Noël (8 pièces) coût 814.78 TTC
- Achat de miroirs pour raison de sécurité, impasse de Chambrey et rue de Cabourg.
- Mise en conformité électrique de l'Eglise coût estimatif 2 945.00€ H.T.

## **5° Etude diagnostic Accessibilité**

Conforme à l'article R.111-19-9 du code de la construction et de l'Habitation, les établissements recevant du public existants, doivent avoir fait l'objet au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2011 un diagnostic de leurs conditions d'accessibilité des Handicapés. Ce diagnostic analyse la situation de l'établissement, ou de l'installation au regard des obligations définies par la présente sous-section, décrit les travaux nécessaires pour respecter celles qui doivent être satisfaites avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et établit une évaluation du coût de ces travaux.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de confier cette mission d'expertise aux expertises GALTIER de Metz pour un montant de 1790 H.T.

## **6° Extension du Columbarium**

Une extension du Columbarium est envisageable, car il ne reste plus que deux cases de libre.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal demande à M. Le Maire de laisser faire un devis auprès de la société GRANIMOND afin de créer une extension harmonieuse avec l'existant.

## **7° Divers**

- Information sur l'arrêté préfectoral d'approbation de l'aménagement forestier.
- Nouveau règlement de la déchetterie (Valmont - l'Hôpital).
- Documentation sur la suppression de la Taxe Professionnelle.
- Accusé de réception de nos élus sénateurs et députés concernant la motion du Conseil Municipal sur la réforme de la fiscalité locale et sur la réforme des collectivités territoriales.
- Bol de riz au foyer de Lachambre le samedi 27 février 2010.
- L'Etude de Zonage d'assainissement est acceptée, une réunion publique sera programmée prochainement.

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre la majorité des membres présents**

**ALTVILLER Le 22 février 2010**

**Le Maire**

**M. BALLEVRE Jean-Jacques**